

Bilan des avantages et des synergies potentiels de SUPERB

Office fédéral des constructions et de la logistique

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a déjà réalisé plusieurs audits dans le cadre du programme SUPERB.¹ Le présent audit est un état des lieux de la réalisation des avantages et des synergies potentiels annoncés dans le message concernant les crédits d'engagements en faveur des programmes « SUPERB » et « Systèmes ERP D/ar ». Selon le rapport du Conseil fédéral du 18 décembre 2020 sur les avantages et synergies potentiels dans les programmes « SUPERB » et « Systèmes ERP D/ar » soumis au Parlement, le programme SUPERB vise à réaliser des économies à long terme pour un montant total d'un demi-milliard de francs.

L'audit montre que les économies potentielles n'ont pas encore été confirmées par les départements et les unités administratives, que certains des nouveaux processus mis en place nécessitent parfois un surcroît de travail considérable et que les coûts d'exploitation augmentent. Il existe par conséquent des insécurités quant à la réalisation effective des économies souhaitées.

La transition technologique vers le nouvel environnement a été effectuée avec succès

Le programme SUPERB a achevé la transition technologique vers le nouvel environnement SAP S/4 HANA à la mi-septembre 2023. L'administration fédérale civile dispose d'un système moderne, hautement disponible et redondant.

Au cours des trois prochaines années, les processus doivent être adaptés et les innovations prévues mises en œuvre. Les estimations du programme indiquent qu'il est possible de réaliser des avantages et synergies potentiels de 418 millions de francs sur une période de quinze ans à partir de 2027. La preuve de réalisation des avantages et synergies potentiels ne pourra toutefois être apportée qu'avec la mise en œuvre des nouveaux processus. À l'heure actuelle, il s'agit d'une valeur hypothétique qui comporte des incertitudes.

Les avantages et synergies potentiels doivent être recensés par unité administrative d'ici 2025

Jusqu'à présent, les travaux préparatoires en vue d'identifier les avantages et synergies potentiels ont été essentiellement réalisés dans le cadre du programme. Au moment de l'audit, l'implication et l'engagement des départements et des unités administratives ne sont pas encore établis. Le CDF recommande de les associer le plus rapidement possible aux travaux ultérieurs et de déterminer et de présenter les économies réalisables par unité administrative. Il est important que le programme ou la direction du projet avantages et

¹ Depuis 2020, le CDF a effectué neuf audits en lien avec le programme SUPERB, les derniers portaient sur le sous-projet Applications métiers (PA 22754) et sur le sous-projet Finances (PA 22530). Les rapports sont disponibles sur le site Internet du CDF.

synergies potentiels coordonne les prochaines étapes. Le mandat de mise en œuvre nécessaire à cet effet est en cours de consultation auprès des offices spécialisés.

Le CDF estime qu'il n'est pas réaliste de mesurer des économies faites sur quinze ans. Pour les départements, la charge de travail semble disproportionnée par rapport à l'utilité. Le CDF considère par conséquent qu'il est d'autant plus important que les économies se reflètent dans les comptes respectivement dans le budget de la Confédération dès 2027.

Le rapport ne se prononce pas sur les avantages et les synergies potentiels

Pour les rapports destinés à la haute surveillance, les investissements du programme SUPERB sont regroupés en « modules sur les avantages et synergies potentiels ». Toutefois, les économies prévues n'ont pas été affectées aux modules. La valeur commerciale indiquée reflète l'état des investissements réalisés et, contrairement à une idée répandue, ne donne aucune indication sur les avantages et synergies potentiels.

Les calculs du prestataire sur les coûts d'exploitation montrent une forte augmentation. Le risque existe que les économies grâce aux avantages et synergies potentiels prévus soient en grande partie absorbés par cette augmentation. Le rapport sur les avantages et synergies potentiels ne contient aucune déclaration à ce sujet. Ainsi, le CDF recommande de présenter l'évolution des coûts d'exploitation de manière compréhensible.

Texte original en allemand